



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2009

ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 23 RUE WILSON A PÉRIGUEUX

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, Mlle MANIOS, Mme DELORD, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLIER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : Mme REINHART 4^{ème} adjoint (mandataire M. DOSSET), M. LE GUAY 11^{ème} adjoint (mandataire Mme CHARLES), Mme LAFFARGUE (mandataire Mme DOAT), Mlle BOUSSARIE (mandataire M. GERAUD), Mme DARTENCET (mandataire Mme MONTEIL-MAYAUD), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis du service du Domaine du 16 juin 2009,

VU l'avis de la Commission des Affaires Financières et Economiques du 29 juin 2009,

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Michel MOYRAND, Maire,

« Actuellement l'Hôtel de Ville n'offre qu'environ 1 900 m² de bureaux et salles de réunions, ce qui est largement insuffisant pour loger les services municipaux.

Les surfaces actuelles ne permettent ni de respecter la réglementation du droit du travail vis-à-vis de ses agents, ni d'offrir des conditions correctes pour l'accueil des usagers. En particulier, la salle du Conseil Municipal ne peut recevoir tout le public qui désire assister aux séances.

Il était donc primordial de pallier ces manques et de trouver de nouveaux locaux adéquats en centre-ville pour pouvoir mener à bien notre projet de déplacement de l'hôtel de ville vers des lieux adaptés. Ceci permettrait de plus d'intégrer certains services municipaux qui ont du être délocalisés faute de place.

Pour ce faire, l'ensemble immobilier sis 23, rue Président Wilson, figurant au cadastre de la Commune sous le numéro 179 de la section AZ, pour une superficie de parcelle de 2 331 m², pourrait convenir, en offrant une surface de l'ordre de 3 200 m², ce qui suffirait à couvrir nos besoins.

Des négociations ont donc été engagées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne, le propriétaire, à l'issue desquelles cette dernière a accepté de vendre son bien à la commune, moyennant la somme de 2 630 000 €, prix net vendeur, conforme à l'estimation du service du Domaine, avis du 16 juin 2009. »

- DECIDE-

Article 1° - de procéder à l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 23, rue Président Wilson, figurant au cadastre de la Commune sous le numéro 179 de la section AZ, pour une superficie de parcelle de 2331 m², appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne, moyennant le prix principal de deux millions six cent trente mille euros, pour y transférer l'Hôtel de Ville;

Article 2° - que le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Article 3° - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui doit constater cette mutation de propriété.

Pour copie conforme,

**Le Conseil adopte,
LE MAIRE,
Michel MOYRAND.**